

TINCO'infos

Année 2003

Numéro 5 – 6 juin 2003

Prescription d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de TINCQUES - Enquête publique -

Conformément aux dispositions des articles L 123-1 et suivants, et R 123-1 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a décidé de prescrire l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) sur le territoire de la commune de TINCQUES par délibération n° 2001.33 du 15 octobre 2001.

- ⇒ En vertu de la décision n° E03000196 du 21 mai 2003 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille,
- ⇒ VU le Code de l'Environnement
- ⇒ VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000
- ⇒ VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983
- ⇒ VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001

Monsieur **Michel DUPUIS** a été désigné Commissaire enquêteur pour les besoins de l'enquête publique qui aura lieu, en mairie de TINCQUES :

Le lundi 23 juin 2003 (de 9 h 00 à 12 h 00)
Le mardi 01 juillet 2003 (de 14 h 00 à 17 h 00)
Le samedi 12 juillet 2003 (de 9 h 00 à 12 h 00)
Le mercredi 23 juillet 2003 (de 14 h 00 à 17 h 00)

Entre le 23 juin et le 23 juillet 2003, vos doléances et / ou observations pourront être consignées dans le registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet en Mairie, ou encore être adressées en Mairie de TINCQUES par courrier signalé à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.